

Orage de grêle du 26 mai : bilan des dégâts et conseils techniques.

3 500 hectares de vignes ont été très fortement touchés (plus de 80% de destruction) sur un total de plus de 10 000 hectares concernés à des degrés divers sur l'ensemble du bassin Charentes-Cognac.

Samedi dernier, le vignoble de Cognac a subi un épisode de grêle très violent en provenance de la Gironde, qui a ensuite suivi un couloir large d'environ 3 à 4 kilomètres. Des grêlons de taille importante ont frappé la Charente-Maritime sur un axe Mirambeau - Jonzac – Pons – Burie - Varaize. Les Borderies (Saint-Laurent de Cognac, Javrezac, Saint-Sulpice, Chérac...) ont également été touchées ainsi que, plus au nord, le secteur ouest de Matha. La zone de Rouillac, Mareuil et Vaux-Rouillac a par ailleurs été impactée. Plus ponctuellement la grêle s'est aussi manifestée en divers points du vignoble mais avec une intensité moindre. Par endroits, on constate de forts dégâts de casse de sarments par les vents violents.

Les conséquences de la grêle

- **Une perte de récolte en 2018.** Le niveau de perte dépendra des dégâts subis, mais aussi des facultés de la vigne à redémarrer sur des yeux non débourrés (yeux sourds et contre-boutons) et à compenser la disparition d'une partie des inflorescences par un grossissement des grappes épargnées. Il est impossible de prévoir l'importance de ce rattrapage, qui sera sans doute très faible sur les parcelles les plus touchées
- **Un impact sur la production 2019 dans les parcelles les plus touchées.** La taille d'hiver sera très difficile. Le choix des bois sera plus délicat. Les tailles à coursons pourront être pratiquées dans certaines situations. Il est probable que la qualité des bois soit insuffisante pour garantir une production normale en 2019.

Que faire après la grêle ?

- **Traitements phytosanitaires**

Les nouvelles pousses sortant après la grêle sont particulièrement sensibles aux maladies cryptogamiques : Mildiou et Oïdium. Le renouvellement des traitements phytosanitaires devra intervenir après la sortie de jeunes feuilles et à l'annonce des pluies. Il convient de maintenir une bonne couverture même sur les parcelles touchées à plus de 80% afin de limiter l'inoculum pour la campagne prochaine et favoriser la maturation des bois.

Le cycle des vignes grêlées sera en décalage par rapport aux parcelles indemnes ou peu impactées, il est important de continuer la protection sur ces parcelles jusqu'à la fin des stades de sensibilité.

L'effet « cicatrisant » du cuivre ou du folpel n'a jamais été prouvé. De plus le cuivre provoque un stress de la végétation et a tendance à freiner la pousse.

La vigne possède une faible capacité de cicatrisation. Les plaies sècheront d'autant plus vite que le temps sera chaud et sec.

- **Fumure et apports foliaires non justifiés**

Un apport supplémentaire d'azote au sol n'est pas justifié. D'une part cet azote ne sera pas encore disponible lors du redémarrage des yeux. D'autre part, par la suite, il pourrait accentuer des risques de pourriture et retarder encore plus un cycle qui sera déjà plus long, le temps que la vigne redémarre (risque de gelées d'automne, etc...).

A notre connaissance aucun essai n'a montré l'intérêt d'apports foliaires (engrais ou stimulateurs de croissance) dans ce genre de situation.

- **Interventions concernant la taille**

Attention : avant toute intervention mécanique, attendre le passage de l'assureur

Taille en vert a priori déconseillée sur les vignes en production

Des essais conduits en 2009 (BNIC, Chambre d'Agriculture de la Charente) avaient montré que la retaille¹ favorisait surtout le départ de gourmands sur les bras et les troncs et retardait le redémarrage de la végétation. Elle accentue l'aspect buissonnant des ceps et engendre de nombreuses plaies de taille directement sur le tronc l'hiver suivant. Il semble préférable de conserver le maximum de végétation restant après la grêle pour un redémarrage le plus rapide possible. Cette opération n'est donc pas conseillée sur des vignes en production.

Toutefois les références manquent pour cerner l'intérêt de cette technique dont les résultats peuvent fortement varier selon de nombreux facteurs (météo à venir, âge et état des parcelles...). Si on choisit de l'appliquer, cette opération est à effectuer dans les 15 jours après la grêle. Il est alors souhaitable de laisser un rang témoin non retillé à des fins de comparaison.

Cas des jeunes plantations :

Vigne en 1^{ère} feuille :

Les 1^{ères} pousses ont été atteintes, les jeunes plants vont repartir les prochains jours. Attendre et observer.

Vigne en 2^{ème} feuille :

Deux possibilités :

- rabattre maintenant à quelques centimètres pour stimuler les départs des bourgeons de la base et disposer de bois de taille indemne.

¹ Retaille : coupe des lattes pour ne laisser que deux yeux de la base ou coupe des sarments abîmés.

- laisser en l'état. Lors de la prochaine taille, si la pousse est trop abîmée, rabattre à 2 yeux. Une année est alors perdue.

Vigne en 3^{ème} feuille :

Si elles sont trop abîmées, supprimer les pousses de l'année destinées à établir les bras de la souche, afin de stimuler le départ des contre-boutons.

Observer également l'état du brin monté au fil l'an passé et destiné à former le tronc :

- brin abîmé : rabattre à 2 yeux au-dessus de la soudure
- brin peu abîmé : ne rien faire

Taille d'hiver à adapter

Concernant la taille d'hiver, des essais menés en 2014 par la Chambre d'agriculture de la Charente, montrent que sur des parcelles grêlées à 60%, il est préférable de réaliser une taille longue traditionnelle, si cela n'engendre pas de casse à l'attachage.